

RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 40070
Numéro SIREN : 503 450 454
Nom ou dénomination : AB PROCESS INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2020 sous le numéro de dépôt 2356

Greffe du tribunal de commerce de Brest



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/2356

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation
Changement de forme juridique

Déposant :

Nom/dénomination : AB PROCESS INGENIERIE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 503 450 454

N° gestion : 2008 B 40070

Benoist COURANT
Erwan LE GOFF
Stéphane MORVAN
Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

**Rapport du commissaire à la transformation
et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société
AB PROCESS INGENIERIE
société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée**

SARL AB PROCESS INGENIERIE

**RUE DU PONTIC
ZI DU VERN
29400 LANDIVISIAU**

SARL AB PROCESS INGENIERIE

**RUE DU PONTIC
ZI DU VERN
29400 LANDIVISIAU**

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AB PROCESS INGENIERIE, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 14 février 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 mars 2019, font apparaître des capitaux propres d'un montant de 4 385 197 euros pour un capital social s'élevant à 84 000 euros,
- le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à 1 702 328 € pour un chiffre d'affaires de 9 776 147 €. Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2019 est en progression de + 7.37 % par rapport à l'exercice précédent,
- Les comptes annuels au 31 mars 2019 affichent une trésorerie d'un montant de 4 265 576 €.

L'analyse de la situation intermédiaire établie au 31 décembre 2019 montre le maintien du niveau de l'activité et des résultats dégagés :

- le bénéfice qui ressort de la situation intermédiaire est de 1 075 888 € pour un chiffre d'affaires de 6 549 383 euros,
- les capitaux propres s'élèvent à 4 461 085 €.



B. Bmaw
[Signature]

Nous avons été informés d'un projet de distribution de dividendes par prélèvement sur les réserves pour un montant de 3 200 000 € selon la résolution inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 06 mars 2020, assemblée qui entérine la transformation de votre société en société par actions simplifiée.

Nous avons également été avisés de la distribution, à l'issue de cette assemblée générale extraordinaire, d'un acompte sur dividendes de 800 000 € au titre de l'exercice clos au 31 mars 2020.

Le prévisionnel des comptes au 31 mars 2020 confirme les chiffres d'activité et les résultats de la situation intermédiaire du 31 décembre 2019.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers.

Fait à Quimper, le 19 février 2020

SARL L.G.M.A.
Commissaire aux Comptes
Représentée par Stéphane MORVAN